



Probleme de garantie d'architecte

Par tapi

Bonjour,
au premier étage construit sur lambourdes souples,le sol carrelé de ma salle de bain est fendu à plusieurs endroit, j'ai adressé une lettre recommandée avec AR et un expert de la compagnie d'assurance du carreleur,a reconnu les dommages, mais prétend que l'architecte a une part de responsabilité et m'a invité à sommer l'architecte et son assurance la maf de faire une réunion pour définir les parts de responsabilité.

A ce jour la maf n'a pas daigné répondre.

Ma déclaration a été faite avant la fin de la garantie décennale, qui s'arrête le 30 juin 2020. Je n'ai pas d'assurances dommages (déconseillée par l'architecte);

Comment faire réagir la maf, puis-je demander un référé au tribunal d'instance.

Merci,

Bien cordialement.